

E 334B

Prouis du Rivoual

Correspondance de Jean-Pierre Nicol
Procès-verbal du lieu

1759 - 1762 [6 lettres]

À Monsieur
Monsieur Nioley
Notaire, & Commissaire
Au Pénitencier

Du lieu le 24^e jour 1759
Concombre & Bros

Lausanne le 4. 9. 1759.

Monsieur

Je suis chargé de vous dire que notre Conseil trouve à propos
d'envoyer une procuration à Mess. le Docteur Pissot, pour
se présenter pardevant Son Excellence M. le Duc, pour
indiquer la journée pour le jugement du Procès, et même
de lui envoyer une seconde à Mess. Meysan, qui pourra servir
en cas que led. Mess. Pissot ne se trouve pas à Bernne &
lui de peu se résoudre à envoyer pour le présent un
dépulé, pour présenter les requêtes projetées, puis que le temps
est trop court, nos yeux pensent qui sera après temps après, la
M. Martin, & avant le jugement, de Son Excellence, sur
laquelle des deux requêtes on choisira, juy l'honneur de
être parfaitement

Monsieur

Votre très humble & obéissant
Secrétaire
Pissot

A Monsieur

Monsieur Raymond
Gouverneur —————

Au - Chenit

Du lieu le 23^e Mars 1960
Concernant le projet d'aménagement
p^r le Gros

De Leu ce 23 Mars 1760.

Monsieur

Notre Conseil me chargé de rechercher de vous recevoir s'il
y pour vous aviser quel à marqué une assemblée icy pour
demain pour drefaire la reponces que nous devons faire aux
honoris Seigneurs de la Commission de la Haute Chambre
des Ois sur leur Projet, puis que ~~les~~ le tem^{et} (bientôt)
Expiré; J'avois eut l'honneur de vous écrire lundy dernier
Je nay eut point de reponse, Monsieur Colay passé
par icy mardy après alant à yverdon faire drefaire
dites Reponces, Je ne l'ay pas revue des lors. quoy qu'il
avois fait exposer qui repasseroit par le Leu pour
nous communiquer ce qui ~~seroit~~ ^{aurait} fait et que notre Com
s'assembler hier, à peu près Expiré pour ce au cas
vous auris la bonté d'envoyer vos députés pour y
pouvoir travailler par accord de parties, sans quoy no
serons notre Reponse en notre particularité autant bien
qui nous sera possible. puis que nous ne pouvons noi
en éviter l'ayant promis aux sus dits Seigneurs, que la
lettre seroit parvenue avant l'ayne, au reste Jay l'hon
neur
Mons^r

Votre Tres humble
Serviteur J. P. B. de

Ch Monsieur

Monsieur Raymond Gouverneur
& Marchand

Alle - Sersier

20 Sep. 1765

Monsieur

En suite de la Commission qui me fut donnée par l'Assemblée des
 trois Communes au lieu le 16^{me} du courant j'ay parti pour aller à
 Bourmies voir Monsieur l'apost. Bal^{de} Rochas pour party pour
 Berne le dit n'ayant peu le faire j'ay été obligé d'y aller comme il avoit
 été convenu. J'ay informé la plus grande partie des Seigneurs du Conseil
 de Commerce les 20. 21 et 22^{me} il ny a point d'arret rendu pour cette
 maîtrise dont il s'agit, J'ay appris par les Informations que Mons.
 Drot n'a ceur de les solliciter pour qu'ils reconfirmassent cette
 maîtrise, avec nouvelles Informations, les Orfèvres de Lausanne
 ont produit une Supplique scellée de leur Seigneur Balif qui
 prioit H. C. de vouloir reconfirmer cette Maîtrise, allegant
 nombre de raisons que pour éviter longueur à cette lettre je ne diray
 pas, elle a été regétée, n'ayant pas été seulement lue, puis que
 Mess^{rs} Seigneurs Sinner & Faunach en ont été la Cause, ces deux
 dignes Seigneurs sont disposés à nous rendre service, nous trouvons
 fonder des demander non seulement la correction mais au si plus fondé
 de demander la revocation par entier, ils ont dit de plus que d'y
 Les Comis, Juris, et maîtres doivent envoyer à Berne leurs desistement
 sur cette maîtrise comme il avoit été ininué à leur député lors qui
 parut en Commission l'arret en seroit rendu etant surpris de ce
 quit n'a avoué nul point de réponse, et que comme les Chambres
 sont formées, le seul party que j'avois à prendre étoit de m'en retourner
 et de tacher de savoir du sur dit Comis H. C. ce qu'il y a à dire sur
 la dernière proposition qui fut fait à leur député par les dits
 Seigneurs de la Commission touchant ce desistement, et que lon
 leur écrit leur Idées là dessus, et que comme le dit Mons. Sinner
 n'est plus du Conseil de Commerce, Mons. Faunach m'a promis qui
 le feroit prie par le Seigneur President pour s'agir en disant
 le jour que lon en décidera puis qu'il est fort nécessaire à cette
 occasion, la chose ne se passera que après l'ehdange

Et comme il s'agit présentement de prendre des arrangements
en conséquence je pense qu'il faudra faire une assemblée
que après que j'auray fait mon rapport à votre Conseil
on prendra en même tems la resolution pour marquer la
journee pour s'assembler, j'auray quelques autres choses
à vous communiquer que je renvoye Jusques a lors.
Je vous souhate bonne sante' et vous prie de m'excuser
de mes respects envers le Juge Turc et tous vos messrs
à qui je suis aussi bien que à vous avec le plus parfait
estime

Mons.
Du Lieu le 26^{me} 7bre 1750
Votre Tres humble
et Tres obeissant
Serviteur J. Nicolas
Louv.

Au Cherit Le 7^{me} Juin 1764.

Monsieur et Très Cher Cousin

Je revins hier au soir de Rommainvilliers, ou je trouvoy mes
le Chatelain Millin avec Mr. le Commissaire lequel
a fait venir auprès de lui pour rassembler la carte nouvelle
et arranger un nouveau projet d'accommodement, et on a
bien que j'étois allé à Rommainvilliers, mais une
pas le mémoire que vous logiez et d'autres papiers qui
oblige de revenir sur mes pas les chercher, sans avoir
la bonté de m'en venir d'abord le sursdit mémoire
dire je suis obligé de regretter de profiter de l'occasion
de ces deux messieurs pour finir tout ce qui reste de
leurs ouvrages, j'ay vu avec plaisir qu'ils se foyent
remontés ensemble, mais il n'en faut parler qu'à
Principaux qui sont au fait de choses qui
ont été dites. Je reçus une lettre de lamentation de
Reymond qui en auprès de Mr. Duval du jeu d'avance
fait, je luy ay réitéré que quand il devroit rester 3 semaines

es doubles la dépense dont il se plaint, il ne devrait pas
s'en vanter que tout ne soit fini, j'en suis sûr à m.
Roulet à qui on en était, et je vais haïer de finir à
l'immédiat pour être prêt à partir (D. H.) dans
la semaine. J'en fais un projet de £ 300. à notre
compilation qui m'en a témoigné beaucoup de l'été, fadieu
& qui prend notre affaire aussi à venir avec zèle
que à le faire le regard en propre, et il a donc
son adjoint actuel aux mêmes dispositions, dont je
tirerai comme question lors le parti, pour le mien pour
rapport au projet d'arrangement. je voudrais bien a-
voir eu une entrevue avec vous, mais, capable de
déterminer la manière de l'établir & s'il en viendrait
de demander quelque l'ordon de vos points finaux -
je dirai mes réflexions la dans un discours &
Raymond afin que demain vous puissiez en parler &
conférer avec vous & Mrs. Galay m. d. H. & me
répondre, vos idées, que le postillon rapportera lundi &
afin que je puisse me régler sur ce qui sera trouvé
le plus convenable. In attendant je vous salue de
bonjour, & bien de la part de même que madame
le Juge, Mrs. Thomas dit avec une parfaite estime
& considération

Monsieur & Mrs. Charles Smith

Votre très humble & très
obéissant serviteur
D. M. K. C. H.!

A Messieurs

Messieurs les Gouverneurs de
Honnable Commune du Chenis

Au - Chenis.

Du lieu 24 Mars 1761.
pour empêcher le départ d'un
Doyen ou d'un curé par force

Du Lieu ce 27^e Oct 1762

Messieurs

Notre Conseil ayant aujourd'hui appris que Mons. Egr. Nicole qui est à Berne veut s'en revenir quelque temps, a délibéré d'envoyer pour le relever le Sr. Justicier Reymond afin de faire commencer ou suivre à l'impression du factum aydi du Sr. David Golay qui y est déjà, il sont en nombre suffisant. Jusque à ce que l'on sache au juste le jour du Jugement de l'Arce qui pourroit être renvoyé par l'insinuation de Mons. Lavoca Lehender qui ne manquera pas de faire son factum et le faire imprimer. et come il a appris que votre Comuna voudra envoyer encore des autres Deputés, il ma chargé de vous écrire que autant qu'il se trouve Intéressé avec vous dans cette Cause il trouve cet envoy inutile et tres dispensieux pour le present et qu'il seroit à peser tot d'y aller une quinzaine de Jours de plus avant le dit Jugement pour Informer, d'autant plus que les d. Sr. Golay et Reymond qu'on a déjà commencé les Informations, d'abord le factum imprimé, et en Cas que vous persistiez à les envoyer il ne peut y entrer pour les fraix de leur Jourtées non plus que pour nombre d'autres qui se sont déjà fait inublement et sans ordres. Agis mes respect et ma Croyez avec un entier attachement

Messieurs

Votre Tres humble
et Obeissant Serviteur

J. P. Nicole Secy

Copie
de missive écrite au S.
Justicier Raymond du Lien
à Berne, par le S.
Secrétaire Nicole du dit
Lien

Monsieur de St. Louis

Après la lecture de votre lettre du 2^d du Courant, le Conseil renvoya toutes
affaires de décision jusqu'après la venue de Monsieur de St. Louis. Mais le 10^e du Courant, je ne pus avoir
l'honneur de le voir et il se fut allé chez lui sans rien dire à personne, je fut
ensuite envoyé au Conseil dans une assemblée de trois Communes du Nord le
12^e du Courant. Notre grand Père ne vint dit que le dit votre Oncle nous reciteroit
l'état des Procès, mais le voyage à cet égard fut inutile puis que l'on ne peut
lui parler de cause de ce qui fut dit qu'il étoit incommodé, aujourd'hui en Conseil
après en avoir fait le rapport, il me chargea de vous écrire ces deux lignes pour
vous en témoigner le reconnaissance, et ensuite pour vous dire qu'il s'agit
extrêmement mal contents d'avoir appris par votre Oncle que les avances au
procès étoient fort reculé, puis que la facture que l'on devoit pour bien avant
l'impression ne seroit point finie que le 3^d du Courant qu'on a été dit icy qu'il étoit
fini à votre retour de St. Louis et que depuis la journée pour le jugement
du dit Procès n'a point été fixé pour le milieu de février prochain, il
résulte par ce retard que la facture n'ayant été finie comme il devoit être qu'il y a
longtemps avant qu'il soit prêt à mettre sous la presse à supposé qu'il n'y a
rien de changement, et que supposé que l'avocat adverse invente quelque chose
ira encore plus loin, ce qui occasionnera que la journée se renvoyera après
longtemps et que par ce moyen rendra le séjour des députés à Bond trop long
et même insupportable pour les frais principalement à cette Commune, c'est ce qui
à l'occasion unanimement notre Conseil à vous dire de vous en revenir
incontinent la journée étant renvoyée, et que cependant y elle sera fixée
au milieu du 1^{er} mois de février vous pourriez être nommé député de cette
Commune cependant moyennant 22 bag. par jour et non plus, puis qu'il y a des
Conseillers qui se qualifient de être au fait de la procédure aussi bien que les
autres qui peuvent y aller pour 20 bag. et que toutes les journées faites à l'occasion
ce mois hors du Dabage ne paieront pas plus haut dans les comptes vous l'avez
faite à ce prix tout ce qui est en compte à cette Commune et est pour cela que
j'ay eu ordre de dire au Sec. de St. Louis de vous en dire une liste de tout
les frais et vacation faite à l'occasion de ce procès pour qu'il en soit en conséquence.
En mon particulier je pense que avant que de partir il seroit à propos de vous
par les premiers Coubles un jour nat de vos opérations, comme au 1^{er} de l'état de
St. Louis le jour du jugement et fixé et vos idées pour vos journées, j'espère
cependant qu'un accommodement sera certain s'il n'y a rien de plus utile dans
l'état de cela, j'ay pris de vous la considération avec laquelle
j'ay l'honneur d'être
Monsieur de St. Louis
Votre très humble et
affectionné serviteur
Louis de St. Louis
17^e Janvier 1762